

## REUNION DU BUREAU DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2017

### DELIBERATION N°B17/162

#### **Convention Opérationnelle entre la Commune de Roanne, Roannais Agglomération, OPHEOR et l'EPORA Secteur Fontquentin**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R\*321-6,
- VU la délibération n° 16-098 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 relative à la délégation de pouvoir accordée au bureau,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit opérationnel, évalué à 136 000 € environ et du coût prévisionnel des travaux visant à requalifier un tènement de logement social dans le centre de la Ville de Roanne qui s'élève à 195 000 € HT,
- ✓ Compte-tenu de l'intérêt du projet visant à requalifier un patrimoine ancien de logements locatifs sociaux accompagné de la reconstitution d'une partie de l'offre démolie, considère justifié que l'EPORA participe financièrement à la prise en charge du déficit foncier,
- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la Commune de Roanne, Roannais Agglomération, OPHEOR et l'EPORA, relative au secteur Fontquentin,
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

04 DEC. 2017

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

et du département

par délégation,

Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD